

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**097761030\_776436\_5385599\_Eau\_distillee**

Date de révision: 08.02.2024

Page 1 de 8

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

097761030\_776436\_5385599\_Eau\_distillee

Nom de la substance: Eau  
N° CAS: 7732-18-5  
N° CE: 231-791-2

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Eau, distillée

**Utilisations déconseillées**

Aliments.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: tprosafe® GmbH  
Rue: Industriestr. 8  
Lieu: D-36137 Großenlüder  
Téléphone: +49 (0) 6648 / 69-0  
E-mail: gefahrstoffmanagement@langgroup.de  
Internet: www.tprosafe.de  
Service responsable: Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.  
Lundi - Jeudi heure de la journée: 07:15 - 16:00; Vendredi heure de la journée:  
07:15 - 14:00

**Information supplémentaire**

Selon la directive (CE) N° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement.  
Information en matière de sécurité conforme à l'article 32 du règlement CE n° 1907/2006 (REACH)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Cette substance n'est pas classée comme dangereuse au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

**2.2. Éléments d'étiquetage****2.3. Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB: non applicable

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances****Composants pertinents**

aucune/aucun (conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Après inhalation**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

**Après contact avec la peau**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**097761030\_776436\_5385599\_Eau\_distillee**

Date de révision: 08.02.2024

Page 2 de 8

**Après contact avec les yeux**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**Après ingestion**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**Moyens d'extinction inappropriés**

Aucune information disponible.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucune information disponible.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec les yeux.

**Préventions des incendies et explosion**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter le contact avec les yeux.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Protéger contre: Gel.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**097761030\_776436\_5385599\_Eau\_distillee**

Date de révision: 08.02.2024

Page 3 de 8

### Conseils pour le stockage en commun

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Protection oculaire: non indispensable.

##### Protection des mains

En cas d'utilisation conforme: Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Des gants de protection ne sont nécessaires qu'en cas de contact cutané fréquent et / ou prolongé avec le produit. Pour éviter les problèmes de peau, le port de gants doit être réduit au minimum nécessaire.

Matériau approprié: Caoutchouc (synthétique)

Épaisseur du matériau des gants: 0,11 mm

Temps de passage (durée d'utilisation maxi): (&gt;480 min.) Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

##### Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	sans odour
Seuil olfactif:	non déterminé

	Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	0 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Inflammabilité:	non applicable
Point d'éclair:	non applicable
pH-Valeur:	5-7 DIN 38 404-C5
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	complètement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur: (à 20 °C)	23 hPa
Densité:	1 g/cm <sup>3</sup>

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

#### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**097761030\_776436\_5385599\_Eau\_distillee**

Date de révision: 08.02.2024

Page 4 de 8

Teneur en solvant:

Solvants, organique (s): 0%

Viscosité dynamique:

0,952 mPa·s

**Information supplémentaire**

Risques physiques / Données pertinentes sur les classes de dangers physiques (complément):

Explosifs: supprimé

Gaz inflammables: supprimé

Aérosols: supprimé

Gaz comburants: supprimé

gaz sous pression: supprimé

Matières liquides inflammables: supprimé

Solides inflammables: supprimé

Matières et mélanges auto-réactifs: supprimé

Liquides pyrophoriques/Matières solides pyrophoriques: supprimé

matières et mélanges auto-échauffants: supprimé

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables: supprimé

Liquides comburants/Matières solides comburantes: supprimé

Peroxydes organiques: supprimé

Substances/Mélanges - Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux: supprimé

Substances/mélanges désensibilisés et produits contenant des explosifs: supprimé

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Décomposition thermique: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conforme du produit.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conforme du produit.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

097761030\_776436\_5385599\_Eau\_distillee

Date de révision: 08.02.2024

Page 5 de 8

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas incluse.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aquatique: Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne s'accumule pas dans les organismes.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Les résidus et les déchets du produit pur peuvent être éliminés par les égouts.

Recommandation:

#### Code d'élimination des déchets - Produit

061399 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE; déchets des procédés de la chimie minérale non spécifiés ailleurs; déchets non spécifiés ailleurs

#### Code d'élimination des déchets - Résidus

190999 DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL; déchets provenant de la préparation d'eau destinée à la consommation humaine ou d'eau à usage industriel; déchets non spécifiés ailleurs

#### L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Élimination selon la loi "Kreislaufwirtschaftsgesetz (KrWG)". Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**097761030\_776436\_5385599\_Eau\_distillee**

Date de révision: 08.02.2024

Page 6 de 8

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE****Information supplémentaire**

DIRECTIVE 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II: La substance n'est pas incluse.

Règlement (UE) 2019/1148

Annexe I - Matières premières restreintes pour les explosifs (limite de concentration supérieure pour une autorisation selon l'article 5, paragraphe 3): La substance n'est pas incluse.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**097761030\_776436\_5385599\_Eau\_distillee**

Date de révision: 08.02.2024

Page 7 de 8

Annexe II - Précurseurs à déclaration obligatoire pour explosifs: La substance n'est pas incluse.  
Règlement (CE) n° 273/2004 sur les précurseurs de drogues: La substance n'est pas incluse.  
Règlement (CE) n° 111/2005 établissant des règles pour la surveillance du trafic de précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers: La substance n'est pas incluse.

### Législation nationale

Classe risque aquatique (D): - - sans danger pour l'eau

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
SVHC: Substance of Very High Concern  
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

### Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**097761030\_776436\_5385599\_Eau\_distillee**

Date de révision: 08.02.2024

Page 8 de 8

actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.